



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt, pour un prix de 330 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 3 000 € .
Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	3 834 €
Emolument proportionnel de vente	3 034 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	18 988 €
Droits d'enregistrement	18 988 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	327 €
Frais de publication de vente	327 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	767 €
TVA sur émoluments de vente	607 €
TVA sur formalités	160 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi) 24 600 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.45 % du prix d'acquisition dont 6.09 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (2.45%) ■ Notaire (15.64%) ■ Etat (81.91%)

